Département du Puy-de-Dôme République Française

LE CHEIX SUR MORGE

**PROCES-VERBAL**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 JUIN 2023

| |
|---|
| L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 05 juin 2023. |
| ***Présents*** : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Bruno CORBIN, Etienne BELIN, Jean-François BONY, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Martine HEURTIER, Agnès PINON, Claude-Emmanuel SANCHEZ, Paula VERGNOL<br>***Absents ayant remis pouvoir*** : M. Lionel DESSENDIER, M. Gaylord FRACHEBOIS, Mme Françoise GUILLON |
| ***Secrétaire*** : M. Bruno CORBIN |

Le procès- verbal de la séance du 31 mars 2023 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 1 Modification du dossier DETR 2023
- 2 Modification du dossier DSIL 2023
- 3 Dépôt d'un dossier DETR 2024

## 1. Délibération 28/2023

**Objet : mise en conformité des commandes d'éclairage public**

***Rapporteur : Bertrand BIGAY***

Monsieur le Maire rappelle que les travaux cités en objet ont été mis au programme Eclairage Public 2023. Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Territoire d'Energie 63 pour un montant de 6 400.00 € HT, le reste à charge pour la commune étant de 2 560.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cet avant-projet et de confier la réalisation des travaux à territoire d'Energie du Puy-de-Dôme.

## 2. Délibération 29/2023

**Objet : actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

***Rapporteur : Bertrand BIGAY***

Monsieur le Maire rappelle que la TLPE a été instaurée sur la commune en 2008. Les tarifs n'ont jamais été actualisés depuis. Il convient donc de décider des nouveaux tarifs avant le 1er juillet 2023 pour les appliquer au 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les nouveaux tarifs de la TLPE comme suit :

- pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes : (par m² et par an)
  - superficie ≤ 50 m² ► 17.70 €
  - superficie > 50 m² ► 35.00 €

- pour les enseignes (par m² et par an)
  - superficie ≤ 12 m² ► 17.70 €
  - entre 12 et 50 m² ► 35.00 €
  - superficie > 50 m² ► 65.00 €

3. **Délibération 30/2023**

**Objet : élection des délégués pour les élections sénatoriales**

***Rapporteur : Bertrand BIGAY***

En vue des élections sénatoriales qui se dérouleront en septembre 2023, il convient d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune :

- Sont élus titulaires :
  - CORBIN Bruno avec 15 voix
  - LOUSTE-SOL Véronique avec 15 voix
  - BIGAY Bertrand avec 15 voix

- Sont élus suppléants :
  - HEURTIER Martine avec 15 voix
  - LAGNIER Séverine avec 15 voix
  - BELIN Etienne avec 15 voix

4. **Délibération 31/2023**

**Objet : DETR 2023 / Maison de santé 1ère tranche**

***Rapporteur : Bertrand BIGAY***

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet de RIOM, le dossier qui a été déposé au titre de la DETR 2023 pour la maison de santé va être modifié et scindé en deux tranches. Une 1ère tranche pour la construction du bâtiment et une 2ème pour les aménagements extérieurs. La présente délibération concerne la 1ère tranche pour un montant de 905 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette modification et autorise le Maire à déposer un nouveau dossier

5. **Délibération 32/2023**

**Objet : DSIL 2023 / Maison de santé 1ère tranche**

***Rapporteur : Bertrand BIGAY***

Tout comme pour la DETR, une nouvelle demande va être déposée au titre de la DSIL 2023 pour la 1ère tranche des travaux de la maison de santé pour un montant de 905 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette modification et autorise le Maire à déposer un nouveau dossier

6. **Délibération 33/2023**

**Objet : DETR 2024 / Maison de santé 2ème tranche**

***Rapporteur : Bertrand BIGAY***

Après avoir déposé un dossier au titre de la DETR 2023 pour la 1ère tranche de travaux d'un montant de 905 000.00 € HT, la commune va solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la 2ème tranche de travaux « aménagements extérieurs » pour un montant de 195 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette modification et autorise le Maire à déposer un dossier

***QUESTIONS DIVERSES :***

1/ Des chantiers jeunes auront lieu la semaine du 14 juillet. Les enfants réaliseront une fresque représentant la Chaine des Puys sur le mur du nouveau cimetière, côté Route Départementale.

2/ En raison des actions à mener par chacun pour économiser l'eau, la commune ne sera pas fleurie cet été afin d'éviter les arrosages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

**Procès-verbal adopté lors de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2023**
**<u>VOTE :</u>**
**POUR : 12**
**CONTRE : 0**
**ABSTENTIONS : 0**

**A LE CHEIX SUR MORGE, le 10 juillet 2023**

| | |
|---|---|
| **Le Maire,** | **Le Secrétaire de séance,** |
| **Bertrand BIGAY** | **Bruno CORBIN** |